

L'ajournement

Quant au syndic qui procéderait à une liquidation rapide des biens de la société Admiral, je voudrais dire à la Chambre que l'agent de la banque a donné l'assurance aux responsables du ministère de l'Industrie et du Commerce qu'il s'efforce de vendre l'inventaire de la façon la plus normale possible. Cependant, comme aucune garantie n'est offerte, on est en train de renégocier les conditions de vente. On n'a pas encore procédé à une liquidation de l'inventaire.

Au cours des nombreuses tentatives en vue de sauver la société, il a bien fallu admettre que l'industrie canadienne de l'électro-ménager doit devenir plus compétitive sur le marché international étant donné la diminution des droits de douane prévue à compter de 1983—le droit de douane doit tomber de 20 p. 100 à 12.5 p. 100 d'ici à 1987—et l'automatisation croissante qui se produit au Japon et aux États-Unis. Compte tenu de ce qui précède, monsieur l'Orateur, l'acquisition de la société par un autre fabricant d'appareils ménagers semble être la meilleure solution, étant donné que cela permettrait d'accroître la production suffisamment pour justifier qu'on investisse dans des immobilisations plus efficaces. Je sais que la société Inglis négocie depuis novembre 1981 avec les syndicats d'Admiral. Des responsables de mon ministère ont surveillé l'évolution de ces négociations. J'espère qu'un maximum d'anciens employés d'Admiral seront repris par la nouvelle société

et il va sans dire que cette solution permettrait de parer au plus pressé.

Nous faisons tous les efforts possibles pour éviter une liquidation de la société ce qui entraînerait la perte de tous les emplois et l'écoulement à perte d'un inventaire d'une valeur de 50 millions de dollars sur le marché de l'électro-ménager. Cela aurait des répercussions néfastes sur le reste de l'industrie de l'électro-ménager. Toute mesure gouvernementale doit tenir compte de son incidence sur le reste de l'industrie de l'électro-ménager, qui connaît également des difficultés à l'heure actuelle et qui procède à des licenciements massifs.

Le 28 janvier, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a annoncé un programme d'aide de 15 millions de dollars à l'intention de l'industrie des appareils et pièces d'électro-ménager aux termes du programme de restructuration industrielle, qui fait partie du programme de l'industrie et de la main-d'œuvre. Nous envisageons des façons d'appliquer ce programme à ce cas précis et sur un plan plus général, pour aider les principales sociétés d'appareils électro-ménagers à procéder à la restructuration nécessaire et garantir la viabilité permanente et la vigueur de cette industrie.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 19, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)